



300, chemin des Patriotes,
Saint-Mathias-sur-Richelieu (Québec) J3L 6Z5
Tél. : (450) 658-2841
Fax : (450) 447-1416

Formulaire demande de permis Construction / Agrandissement

À l'usage de la municipalité

Zone : _____
Matricule : _____
No de la demande : _____
Date de réception : _____

Écrire en lettres moulées

TYPE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION

Résidentiel Agricole Industriel Institutionnel Commercial

IDENTIFICATION

Propriétaire Requéant (procuration nécessaire)

Nom _____

Adresse _____ Code postal _____

Téléphone (_____) _____ Adresse courriel _____

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

Même adresse qu'à l'identification (compléter ci-bas, si l'adresse est différente)

Numéro du lot ou # civique _____ Rue _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Nature des travaux Nouvelle construction Agrandissement

Description : _____

Caractéristiques des travaux

Revêtement extérieur (type et couleur) :

Toiture : _____ Avant : _____

Latérales : _____ Arrière : _____

Nombre d'arbres qui doivent être abattus pour la construction : _____

Coût approximatif des travaux (excluant le terrain) _____ \$

Date du début des travaux _____ Date de la fin des travaux _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Cochez si auto-construction

Nom _____ N° R.B.Q. _____

Adresse _____

Téléphone _____ Responsable du chantier _____

DOCUMENTS JOINTS À LA PRÉSENTE DEMANDE

Obligatoire

- Plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre;
- Plan et élévation détaillés de la construction, fait par un professionnel;
- Plan du stationnement et de l'entrée (peut être fait à la main sur le plan d'implantation);
- Localisation des arbres à abattre pour la construction et ceux à planter.

***Toutes les nouvelles constructions sont assujetties au règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) numéro 1030. Il faut prévoir un délai supplémentaire pour le traitement de la demande, car le projet doit être présenté au comité consultatif d'urbanisme et autorisé par résolution au conseil municipal. Veuillez consulter le service d'urbanisme pour obtenir le calendrier des séances ainsi que les dates limites de dépôt d'une demande.**

***Pour les agrandissements, le service d'urbanisme validera selon le projet et la propriété concernée. D'autres documents et/ou informations seront exigés pour toute demande de PHA.**

Optionnel

- Procuration, si le requérant n'est pas propriétaire;
- Plan d'ingénieur (5 logements et plus);
- Rapport d'un ingénieur en bâtiment (implantation d'un étage supplémentaire, capacité portante de la structure existante, etc.);
- Si vous n'avez pas le service d'aqueduc et d'égout municipaux, vous devez compléter une demande de permis d'installation septique. Pour un agrandissement, une attestation de conformité au Q-2, r.22 de votre installation sanitaire, signée par un professionnel devra être remise lors de l'ouverture de la demande s'il y a ajout d'une chambre à coucher.

***La municipalité se réserve le droit de demander d'autres documents ou informations suite à la réception d'une demande de permis officielle.**

Votre demande de permis sera recevable une fois que tous les documents requis auront été déposés au service de l'urbanisme.

COMPLÉMENT D'INFORMATION POUR LE PROPRIÉTAIRE OU LE REQUÉRANT

Nous vous demandons de mentionner lors de votre demande de permis de construction si vous installez une thermopompe, un appareil de climatisation, un foyer au bois ou un foyer au gaz. Le foyer et la cheminée devront être illustrés sur les plans d'architecture. Ces installations doivent apparaître sur le plan d'implantation.

Pour l'occupation des bâtiments, ces derniers doivent être desservis et raccordés au réseau électrique afin de permettre des conditions d'habitation conforme à la réglementation municipale et aux lois et règlements en vigueur.

Une demande de permis de raccordement sera requise, pour l'inspection du raccordement, pour effectuer cette demande, contacter le Service des travaux publics au (450) 658-2841, poste 211. Lorsque vous obtiendrez votre permis de raccordement, veuillez lire attentivement les commentaires concernant la nécessité ou non-nécessité d'installer une pompe d'épuisement.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 45 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU REQUÉRANT

Je, _____, (lettres moulées) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections exigées, s'il y a lieu, par l'autorité compétente.

Signature du requérant

Date